

# Certificat

## Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Lac-Tremblant-Nord

Je, Stephanie Carriere,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2022-15  
Numéro

ayant pour titre : \_\_\_\_\_

Deuxième projet de règlement no 2022-15 modifiant le règlement numéro 2021-02 relatif au

au zonage ayant pour objet, notamment: Le retrait de l'usage unifamiliale dans les zones forestières FOR-1, FOR-2,  
FOR-3

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 131  
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de : 24  
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 0  
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2022-15  
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Ville de Mont Tremblant ce 3 march 2023 à 9 h 05  
Endroit Date Heure

Signature

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

2023 03 03  
année mois jour